

Concours artistique Installation commémorative au parc Schüler de Marbourg

Appel à projets

Présentation synthétique	2
Règlement	3
1. Commanditaire	3
2. Objet du concours	3
3. Déroulement du concours	4
4. Principes et lignes directrices	4
5. Admission à concourir et périmètre de participation	4
6. Jury et examen préalable	5
7. Dossier d'appel à projets	5
8. Questions	5
9. Dépôt des candidatures	6
10. Formulaire de déclaration d'auteur	6
11. Prestations demandées et contraintes de format	6
12. Données et indications techniques	7
13. Procédure d'évaluation et de sélection	7
14. Propriété et droit d'auteur	7
15. Responsabilité	8
16. Checklist	8
Mentions légales	8

Présentation synthétique

Finalité

Le concours artistique « Installation commémorative au parc Schüler de Marbourg » a pour finalité de réaliser une œuvre artistique ancrée dans un lieu : le parc Ludwig Schüler de Marbourg, du côté de la rue Wilhelm-Röpke-Straße. Cette œuvre doit être « en dialogue - confrontation direct » avec le monument aux combattants qui s'y trouve déjà. Elle devra aussi contribuer à mieux faire comprendre l'histoire du militarisme à Marbourg et à forger localement une culture de la paix et de l'entente entre les peuples.

Etat des lieux

Depuis plusieurs années, Marbourg travaille de façon intensive sur l'histoire du bataillon des « Chasseurs de Marbourg » (1866-1919) et sur ses liens avec le militarisme et le colonialisme, ainsi que sur les traditions perpétuées dans leur sillage jusqu'à aujourd'hui. Le débat s'est enflammé lors du déplacement d'un ancien

monument aux morts. L'association « l'Atelier d'histoire de Marbourg » a alors été mandatée par la Ville de Marbourg pour élaborer une vaste étude intitulée « De l'histoire des Chasseurs de Marbourg » et portant un regard critique sur l'histoire et les traditions. Elle a été publiée dans la collection des *Cahiers marbourgeois d'histoire et de culture* (n°101, Marbourg, 2014 – cf annexe 1).

Le parc Ludwig Schüler de Marbourg abrite depuis 1923 un monument aux morts dédié aux « courageux Chasseurs de Marbourg » et aux « camarades tombés au front de la Grande Guerre 1914 – 1918 » (cf photo). Le conseil municipal de Marbourg a pris une délibération le 16 décembre 2016 en vue d'« organiser un concours artistique ayant pour finalité d'ériger une installation commémorative en souvenir des victimes des « Chasseurs de Marbourg » dans le parc Schüler ».

Le Service culturel de la Ville de Marbourg s'est vu confier la mission de l'organiser. Il a inscrit 50 000€ au budget municipal 2018 afin de permettre la réalisation du projet du lauréat.

Localisation

Le parc Schülerpark doit son nom à celui de l'ancien maire de Marbourg, Ludwig Schüler (1836 -



1930), maire de la ville 1884 à 1907. L'ancien « Volkspark » (*Parc du Peuple*) aménagé autrefois par Fritz Encke, architecte paysagiste de renom, a beau avoir vu sa superficie rognée par l'extension d'une ligne de chemin de fer puis de l'autoroute urbaine B3a, il est resté un trait d'union entre la Faculté de Philosophie et Ortenberg - la zone de la gare et des hangars des wagons.

Avec son aire de jeux, le parc est fréquenté par des gens de passage comme par des familles dont les enfants fréquentent les écoles situées de l'autre côté de la rivière Lahn. L'installation commémorative se situerait dans la partie sud du parc Schüler – le nord du parc où se trouve l'aire de jeux étant isolé du monument aux Chasseurs par une haie, ce qui ne permettrait pas le « dialogue-confrontation » souhaité.

Dans cette partie sud, on envisage notamment la zone sur laquelle est érigé le monument actuel, le côté qui lui fait face devant et derrière le terrain de basket (les bancs et la poubelle qui s'y trouvent peuvent être déplacés) ainsi que les pelouses en direction de la voie ferrée. Aucun accrochage ne sera possible dans les arbres ni dans les allées, et rien ne devra être placé sous les frondaisons, dans le feuillage des arbres.

La grande pelouse située au milieu de la partie sud du parc est utilisée par les classes pour le sport ; elle ne peut donc être utilisée pour l'installation commémorative qu'en bordure – voire en son milieu après concertation.

Projets artistiques recherchés

Les œuvres que l'on cherche dans le cadre du concours artistique doivent être pensées et conçues en lien avec le lieu, « en dialogue-confrontation direct avec le monument aux combattants qui s'y trouve déjà ».

Conformément à la décision du conseil municipal, la future installation commémorative devra être entendue comme une « contribution à la compréhension de l'histoire du militarisme à Marbourg » et comme une « contribution locale au développement d'une culture de la paix et de l'entente entre les peuples ».

Règlement

1. Commanditaire

Magistrat der Stadt Marburg / *Ville de Marbourg*
Fachdienst Kultur / *Service culturel*
betr.: Kunstwettbewerb / *Objet : Concours artistique*
Markt 7
D-35035 Marburg
www.marburg.de/gedenkinstallation

La Ville de Marbourg finance le projet « Concours artistique / Installation commémorative » sur les moyens du Service culturel, ligne budgétaire n°241020.

2. Objet du concours

L'objet du présent concours artistique est l'élaboration conceptuelle d'une œuvre artistique ancrée dans le lieu même du parc Schüler de Marbourg, en « dialogue-confrontation » avec le monument aux Chasseurs qui s'y trouve déjà. Les artistes ont toute liberté sur le plan formel et matériel.

La thématique de l'œuvre artistique doit être une réflexion sur l'histoire du militarisme à Marbourg ainsi qu'une contribution à une culture contemporaine de la paix et de l'entente entre les peuples.

3. Déroulement du concours

Le concours se déroulera en quatre phases :

Du 15 septembre au 1 décembre 2017 :

Appel à projets et dépôt des candidatures sous la forme de « schémas d'idées, d'esquisses et de projets »

Jusqu'au 20 janvier 2018

Présélection par le jury de 7 candidatures maximum

Jusqu'en mai 2018

Développement des « schémas d'idées, d'esquisses et de projets » – autres contraintes à venir. Invitation à un « Forum Concours artistique » le 24 mai 2018 pour présenter officiellement les candidatures présélectionnées dans le cadre d'une exposition à Marbourg. La programmation s'intéressera à l'histoire du militarisme et du colonialisme ainsi qu'à des questions d'actualité relatives à l'entente entre les peuples. Ce « Forum Concours artistique » ouvre à l'attention des artistes comme des habitants de la ville un espace de débat intense sur le sujet du concours.

Jusqu'au 10 juin 2018

Décision du jury

4. Principes et lignes directrices

Consentement : chacun(e) des participant(e)s et des membres du jury accepte de participer ou de contribuer au concours conformément au règlement. Toute communication ayant trait au contenu et au déroulement du concours, avant et pendant toute la durée de celui-ci, y compris la divulgation des résultats, ne pourra être faite que par le commanditaire ou en accord avec celui-ci.

Les projets artistiques soumis au concours et qui seraient révélés avant la fin du processus, contreviendraient à l'anonymat requis et seraient donc privés d'examen par le jury.

Les participant(e)s s'engagent à soumettre une œuvre originale, spécialement créée pour le présent concours.

5. Admission à concourir et périmètre de participation

Sont admis à concourir les artistes professionnels (hommes et femmes) et les collectifs composés d'artistes et de non-artistes d'Allemagne. A des fins de vérification, il est demandé d'apporter la preuve d'une pratique artistique et d'exposition, et ce sous la forme du formulaire « Déclaration d'auteur ». Les langues officielles du concours sont l'allemand, l'anglais et le français.

Le présent concours artistique est semi-ouvert. Cela signifie que, outre les personnes fondées à y prendre part susmentionnées, le commanditaire peut convier des artistes (hommes et femmes) à participer au concours.

Du fait des activités militaires de « Chasseurs de Marbourg » lors de l'écrasement de la Commune de Paris (1871) et de la Révolte des Boxers en Chine (1900-1901), ainsi que du génocide des Herero et des Nama dans la colonie allemande du Sud-Ouest africain - actuelle Namibie - (1904-1907), du massacre perpétré dans la ville belge de Dinant en 1914 et dans la ville de Königshütte (Chorzów/Pologne) (1919), il serait souhaitable que des artistes des pays concernés prennent part au concours.

6. Jury

La composition du jury incombe au commanditaire. Ce dernier ne peut être constitué que de personnes physiques indépendantes des candidates et des candidats au concours. Les membres du jury sont soumis à l'obligation d'exercer leur fonction à titre personnel et indépendant, sur la seule base de critères techniques et dans le respect de l'anonymat.

Voici les noms et qualités des membres du jury :

Kerstin Weinbach, Conseillère municipale chargée des Affaires culturelles, puis, à partir du 1^{er} octobre 2017, Thomas Spies, Maire (en charge des Affaires culturelles)

Richard Laufner, Directeur du Service culturel

Florian Baumgarten, Office municipal pour la protection des monuments

Silvia Vignoli, Service Protection du climat, Espaces verts et des Cimetières

Elisabeth Auernheimer, Association « Atelier d'histoire de Marbourg »

Doris Conrads, Artiste et professeure d'arts plastiques

Maximiliane Jäger-Gogoll, Professeure à l'université / Mouvements pacifistes

Carola Schneider, Historienne de l'art et directrice de l'association artistique *Marburger Kunstverein*

Harald Kimpel, Historien de l'art, publiciste

Les critères d'appréciation sont les suivantes :

- Originalité artistique ;
- Inscription dans le site du parc Schüler et possible dialogue-confrontation avec le monument aux Chasseurs déjà existant ;
- Lien avec le sujet historique des « Chasseurs de Marbourg » et les traditions problématiques y afférentes ;
- Liens actuels avec le militarisme, le post-militarisme et les relations internationales ;
- Intégration thématique de toutes les catégories de victimes ;
- Accessibilité aux personnes porteuses de handicap.

7. Dossier d'appel à projets

Le dossier d'appel à projets sera mis à la disposition de tous le **15 septembre 2017** sur la page internet www.marburg.de/gedenkinstallation.

8. Questions

Toute question peut être posée par écrit et envoyée par mail au plus tard le **15 octobre 2017** à l'adresse suivante : kultur@marburg-stadt.de. Toutes les informations nécessaires et le dossier d'appel à candidatures sont disponibles à la page www.marburg.de/gedenkinstallation.

9. Dépôt des candidatures

Les projets peuvent être – au choix :

- déposés en main propre au plus tard le **1 décembre 2017** auprès des services de la Ville de Marbourg, Service culturel, Markt 7 (entrée située rue Aulgasse), D-35037 Marbourg.
- envoyés par mail à l'adresse suivante : kultur@marburg-stadt.de
- envoyés par voie postale à l'adresse suivante :

Magistrat der Stadt Marburg / *Ville de Marbourg*
Fachdienst Kultur / *Service culturel*
betr.: Kunstwettbewerb / *Objet : Concours artistique*
Markt 7
D-35035 Marburg

L'envoi ne devra entraîner aucun coût pour le destinataire, ni frais de port, ni droits de douane, ni frais de livraison. Les candidatures devront être déposées au plus tard le **4 décembre 2017** – sachant que c'est la remise qui fera foi, pas le cachet de la Poste !

10. Formulaire de déclaration d'auteur

La déclaration d'auteur (voir annexe) doit être dûment complétée et signée. En signant la déclaration d'auteur, les participant(e)s au concours certifient être les détenteurs de la propriété intellectuelle des œuvres conçues dans le cadre du concours, qu'ils/elles acceptent d'être mandaté(e)s pour poursuivre leurs travaux sur la base de l'appel à projets, et qu'ils/elles sont fondé(e)s et en mesure de réaliser la mission confiée.

11. Prestations demandées et contraintes de format

11.1. Les « schémas d'idées, d'esquisses et de projets » sont à présenter sur une feuille de papier d'un format maximum A2 (non pliée). Il faut qu'ils soient concis, sans ambiguïté et compréhensibles.

Il peut s'agir par exemple de dessins, de schémas dessinés ou peints, de collages, de photos, de photos de maquette ou encore de montages d'images numériques (liste non exhaustive).

11.2. Note d'intention : la note d'intention doit étayer les motivations de la candidature et préciser les liens entre le contenu de l'œuvre et les questions des Chasseurs de Marbourg, du militarisme, du colonialisme, de la paix et de l'entente entre les peuples. Cette note d'intention devra également apporter quelques indications quant aux matériaux, aux dimensions (hauteur, largeur, profondeur, poids), à l'emplacement sur le site, aux formats de présentations, etc. Le texte ne doit pas excéder deux pages A4 (taille de police 11 pt, interligne 1,5).

11.3. Estimation des coûts et du temps de travail : cette estimation doit comprendre un aperçu des coûts des matériaux, de fabrication et des frais accessoires. Un échancier pour la fabrication de l'installation commémorative devra aussi être établi.

11.4. Plan du parc : merci d'indiquer sur le plan du parc (« *Lageplan* ») ou sur la « vue aérienne du parc Schüler » (« *Luftaufnahme Schülerpark* ») accessible à l'adresse www.marburg.de/gedenkinstallation l'emplacement souhaité pour l'installation commémorative.

11.5 Formulaire « Déclaration d'auteur » : voir point 10

11.6. Récapitulatif de tous les documents déposés

Chaque participant(e) ne peut soumettre d'une seule candidature.

12. Données et indications techniques

Le cas échéant, les emplacements souhaités par les artistes devront être modifiés pour des raisons d'autorisation.

En règle générale, une alimentation électrique (220V) n'est pas possible. Les projections de lumière ne sont techniquement pas faisables à cause de l'intensité lumineuse accrue.

13. Procédure d'évaluation et de sélection

Les projets soumis dans le cadre du concours feront l'objet d'un examen préalable par le Service culturel de la Ville de Marbourg. Le jury sera informé des résultats de cette appréciation. L'évaluation finale et contraignante des « schémas d'idées, d'esquisses et de projets » n'est pas révélée au jury. Les critères d'évaluation découlent du cahier des charges ainsi que des objectifs décrits dans l'appel à projets.

Le jury statue sur l'admissibilité des travaux soumis dans le cadre du concours, évalue entre le **4 décembre 2017 et le 15 janvier 2018** les candidatures admises à poursuivre et en sélectionne au maximum 7 pour la phase finale d'évaluation, la finalisation du projet et l'invitation au « Forum Concours artistique » **le 24 mai 2018** à Marbourg. Les frais afférents à ce Forum seront pris en charge par la Ville de Marbourg (voyage en train en 2^{nde} classe, hébergement et émoluments de 500 € pour l'exposition et la réunion). Le jury aura ensuite jusqu'au **10 juin 2018** pour statuer sur les trois prix.

14. Prix du concours

Le 1^{er} prix est doté de 2 000€.

Le 2^{ème} prix est doté de 1 500€.

Le 3^{ème} prix est doté de 1 000€.

Le jury peut aussi décider de répartir différemment l'enveloppe allouée aux prix.

Sauf raison majeure qui s'y opposerait, le commanditaire confiera à l'un des lauréats la réalisation de l'installation – sous réserve d'une décision du conseil municipal correspondante. Dans le cas où l'œuvre devrait être retravaillée, la prestation déjà effectuée dans le cadre du concours ne donnerait pas lieu à un nouveau financement du lauréat à hauteur du montant du prix décerné, à condition et tant que l'esquisse présentée au concours reste en substance inchangée pour la suite des travaux.

15. Propriété et droit d'auteur

Les projets soumis qui ne seront pas sélectionnés pour la phase finale du concours pourront a priori être récupérés entre **le 20 janvier et le 28 février 2018** auprès du commanditaire, au Service culturel. Les dossiers pourront aussi être renvoyés par voie postale, sous réserve qu'une enveloppe suffisamment affranchie et dûment renseignée ait été jointe au dossier de candidature.

Chaque candidat(e) détient en principe le droit d'auteur et le droit de publier les esquisses. Le commanditaire a toutefois le droit d'en assurer la première diffusion ; il est en effet fondé à publier sans contrepartie financière tous les éléments des travaux présentés au concours (y compris sous la forme de photographies et sur internet), à condition d'indiquer le nom du candidat. Leur utilisation à des fins publicitaires et leur divulgation à des tiers sont expressément exclues. Elles relèvent en effet d'un accord particulier. Lors de chaque publication, l'auteur et l'année de création doivent être dûment cités.

16. Responsabilité

Responsabilité : le commanditaire n'assumera la responsabilité en cas de dommages ou pertes des travaux déposés que dans le cas où un comportement fautif de sa part engagerait cette dernière.

17. Checklist

Ci-joint les documents relatifs à ma candidature au concours :

Esquisse / schéma / projet

Note d'intention

Estimation des coûts et du temps passé

Formulaire « Déclaration d'auteur »

Plan du site

Liste de tous les documents déposés

Mentions légales :

Magistrat der Stadt Marburg / *Ville de Marbourg*
Fachdienst Kultur / *Service culturel*
betr.: Kunstwettbewerb / *Objet : concours artistique*
Markt 7
D-35035 Marburg

Formulaire « Déclaration d'auteur »

A l'attention de :

Magistrat der Universitätsstadt Marburg / *Ville de Marbourg*

Fachdienst Kultur / *Service culturel*

Betr.: Kunstwettbewerb Gedenkinstallation / *Objet : concours artistique en vue d'une installation commémorative*

Markt 7

D - 35037 Marbourg

Formulaire de déclaration d'auteur :

Prénom, nom :

.....

N° et nom de la voie :

.....

Code postal, ville, pays :

.....

Tél., Fax :

.....

Site internet + adresse mail :

.....

Dossier remis : en main propre par voie postale par mail

Titre du « schéma d'idées, d'esquisses et de projets » :

.....

.....

Support :

.....

.....

Indications relatives à la réalisation technique / modalités (joindre annexes si nécessaire)

.....
.....

Emplacement souhaité (à indiquer sur le plan) :

.....
.....

Indications biographiques relatives au parcours et à l'activité artistique (le cas échéant, mention d'expérience(s) sur des projets comparables, éventuellement en annexe) :

.....
.....
.....
.....
.....

Je certifie par la présente que j'ai pris connaissance des conditions de l'appel à projets et que je me porte candidat(e) pour réaliser une création dans le cadre du « Concours artistique - Installation commémorative » avec les éléments présentés plus haut. Je certifie que la présente esquisse est le fruit de mon propre travail artistique (j'en détiens le droit d'auteur) et que j'accepte d'être éventuellement chargé(e) par le commanditaire de la réaliser sur la base de l'appel à projets, étant entendu que je suis fondé(e) et en mesure d'exécuter la tâche qui me serait confiée. J'accepte également que mon esquisse soit détruite si je ne viens pas la récupérer **avant la fin du mois de février 2018.**

Je joins à la présente une enveloppe dûment renseignée et suffisamment affranchie et demande que mon dossier me soit renvoyé.

J'accepte les conditions de l'appel à projets :

.....
Lieu, date, signature